

Objet : Information relative à l'inscription aux formations initiales des directeurs – Volet commun à l'ensemble des réseaux.

Réseaux : Tous réseaux

Niveaux et services : Tous niveaux

- A Madame la Ministre – Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements libres subventionnés ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directeurs et Directrices - Président(e)s des Hautes Ecoles subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Commissaires du Gouvernement auprès des Hautes Ecoles ;
- Aux Membres des services d'inspection ;
- Aux Chefs de service de l'Administration centrale ;
- Aux Associations de parents ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant.

Autorité : DGPES

Signataire : Alain BERGER, Administrateur général a.i.

Gestionnaire : Direction de coordination du SGGPES

Personne-ressource : Mme MOLLE (enseignement subventionné)

Référence facultative : AB/SM

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 1 **Annexe :** 1

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : Formation – directeur

Je vous prie de trouver en annexe le document du 6 mars 2008 intitulé : « Information relative à la formation initiale des directeurs – Volet commun à l'ensemble des réseaux ». Il est disponible sur le site de l'Institut de Formation en cours de carrière : www.ifc.cfwb.be.

Puis-je vous demander de bien vouloir diffuser ces informations auprès des membres de votre équipe éducative concernés ainsi qu'à ceux momentanément éloignés du service.

D'avance je vous remercie pour votre collaboration.

L'Administrateur général a.i.,

Alain BERGER

Formation initiale des directeurs

de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice ou en alternance, secondaire artistique à horaire réduit et de promotion sociale, organisé ou subventionné par la Communauté française

Volet commun à l'ensemble des réseaux

Information du 6 mars 2008

Lire et télécharger l'ensemble des informations relatives à ce sujet sur le site

www.ifc.cfwb.be partie « Formation initiale des directeurs - Volet commun à l'ensemble des réseaux »

Madame, Monsieur,

Comme annoncé dans mon information de ce 1^{er} février, je reviens vers vous pour vous présenter les formations initiales des directeurs du volet commun à l'ensemble des réseaux, ainsi que les modalités d'inscription à celles-ci.

Je vous rappelle brièvement que ce « *volet commun à l'ensemble des réseaux* » se décline en 9 modules pour 3 axes distincts :

1. un axe relationnel – module 1 (20 heures) ;
2. un axe administratif, matériel et financier – modules 2 à 5 (10 heures);
3. un axe pédagogique et éducatif – modules 6 à 9 (30 heures).

Le premier axe, portant sur l'axe relationnel, est commun à l'ensemble des candidats tandis que les deux autres axes sont organisés et certifiés de manière différenciée selon que la formation prépare à l'exercice de la fonction dans l'enseignement « fondamental », « secondaire », « artistique » ou de « promotion sociale ». Voilà pourquoi ce sont 9 modules de formation différents qui sont organisés.

Ces formations et la certification qui y est liée sont assurées par les Universités, les Hautes Ecoles et les Etablissements d'enseignement de promotion sociale dont les offres ont été retenues par le Gouvernement ce vendredi 29 février 2008.

Dans son analyse des offres de formation, le Gouvernement a veillé à ce que le programme présente des formations qui soient équilibrées et suffisamment multiples, à la fois quant à leur objet, leur fréquence et les zones géographiques dans lesquelles elles sont organisées et permette aux candidats **soit** de présenter la formation de chacun des 3 axes et la certification qui y est liée avant la rentrée de septembre 2008, **soit** d'étaler leurs formations en plusieurs années.

C'est ainsi que de nombreuses sessions sont proposées pour chacun des 9 modules. Si les premières formations sont organisées dès le début des vacances de printemps (Pâques), la majorité d'entre elles sont organisées au cours du 3^e trimestre, (les mercredis après-midi, les samedis, par exemple) ou encore au début et à la fin des vacances d'été, puis au cours du 1^{er} trimestre ... et cela en 2008, 2009, 2010, ... de manière à ce que chaque candidat puisse choisir les modalités (notamment la période et le

Lire et télécharger l'ensemble des informations relatives à la formation initiale des directions – volet commun - sur le site

www.ifc.cfwb.be partie « Formation initiale des directeurs - Volet commun à l'ensemble des réseaux »

lieu) selon lesquelles il souhaite suivre la formation et présenter l'évaluation certificative de chacun des 3 modules de la formation du volet commun à l'ensemble des réseaux.

Comme annoncé, l'**accès aux inscriptions est ouvert** sur le site www.ifc.cfwb.be depuis ce jeudi 6 mars 2008. Cet accès ne peut être délivré qu'aux personnes qui satisfont aux conditions énoncées à l'article 20,§2 du décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs.

Pour plus d'informations sur ce point, je vous invite à relire attentivement l'information du 1^{er} février dont je présente un bref extrait ci-dessous :

*« Pour les candidats qui souhaitent s'inscrire à des formations qui débuteraient durant les vacances de Pâques ou au mois d'avril 2008, il est vivement conseillé d'introduire dès ce vendredi 15 février 2008, via le site www.ifc.cfwb.be exclusivement, une **demande de participation** aux formations. L'IFC transmettra ces demandes de participation à l'**Administration générale des personnel de l'enseignement** (AGPE) qui examinera et statuera sur chacun des dossiers.*

Seuls les dossiers complets (toutes les informations demandées par l'AGPE, notamment les états de services, ont été introduites sur notre site et le récapitulatif de ces informations nous a été envoyé signé) ont pu être traités par l'AGPE. En introduisant votre numéro de matricule sur le site de l'IFC pour y effectuer les démarches d'inscription, vous serez immédiatement informé du traitement de votre demande de participation.

Le programme de formations ci-joint présente la liste de ces différents modules de formation pour les années civiles 2008 et 2009.

Ce programme est présenté de manière plus complète sur le site de l'IFC.

Vous pouvez en effet y lire les informations relatives au « contenu » de la formation, connaître le lieu précis de celle-ci, le nom du ou des formateurs, consulter le plan d'accès, voir le nombre de places disponibles, etc.

Pour accéder rapidement à ces données, vous pouvez faire une sélection à partir de notre moteur de recherche qui vous permet de choisir une formation à votre meilleure convenance, de manière cumulative ou non, par :

- axe de formation (un des 3 axes);
- « niveau » d'enseignement (fondamental, secondaire, promotion sociale, artistique);
- zone géographique (Bruxelles, Brabant-wallon, Liège, Namur, Luxembourg, Hainaut) ;
- période de certification (4 périodes par année civile) ;
- date de la première journée de la formation ;
- code du module

Vous y trouverez aussi **un mode d'emploi** détaillé et illustré **sur les modalités d'inscription**.

Pour favoriser les mêmes chances d'accès aux formations pour tous, il vous est loisible de vous inscrire à une mais **une seule session** de formation **par axe et niveau** de formation en même temps.

Vous souhaitant déjà d'excellentes formations, mes collaborateurs et moi-même restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations à partir de l'adresse ifc@cfwb.be et vous prions de croire à nos sentiments dévoués.

Anne HICTER
Fonctionnaire dirigeante